

## RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

### RAPPORT D'ACTIVITES

En 2018, le CODIR s'est réuni 5 fois et à échangé de multiples courriels afin d'optimiser l'engagement de toutes et de tous dans le suivi de la restauration et de la valorisation du patrimoine des Mollards-des-Aubert. La constitution de dossiers de recherches de fonds a occupé chacune et chacun d'entre nous selon nos compétences.

Ces dossiers Incluent le rapport final de l'étape une et un dossier comprenant le contenu de la 2ème étape des travaux. Ils ont été adressés aux Fondations reconnues pour leur mécénat. Ces démarches ont permis de réaliser que la recherche de fonds est un exercice très difficile. Les fondations exigent des garanties et des protocoles sévères. Dans leurs réponses, pour la plupart négatives à ce jour, les questions principales restent liées à l'engagement de l'Etat, des communautés publiques et aux exigences d'attribution de l'argent des subventions. De ce point de vue nous aurions dû être vigilants et établir pour chaque subvention versée précédemment un rapport précis. Dès lors, Le CODIR estime, qu'il y a lieu de solliciter l'avis d'une ou d'un professionnel pour nos futures recherches. En 2019 il est donc prévu de contacter des personnes averties dans ce sens.



Lors de l'AG 2018 qui a eu lieu au domaine de La Doges siège de Patrimoine suisse section Vaud, où nous avons été chaleureusement accueillis, l'AG a entériné le départ de M. Jean Mundler délégué de Pro Natura, affectueusement remercié pour tout son investissement depuis de nombreuses années.

M. Florian Meyer lui succède. Biologiste M. Meyer œuvre au sein du domaine du Bois de Chêne à Genolier et connaît particulièrement bien la biodiversité de notre région, il est notamment très actif dans la gestion des milieux naturels. M. Jean-Yves Grognuz natif de la Vallée ancien directeur des écoles rejoint également le comité. Il évoque sa volonté de mieux faire comprendre auprès de la population et des municipalités le potentiel et toute la valeur de ce patrimoine unique, notamment via les médias. Lors de cette assemblée, Mme Sandrine Jutzeler présente également M. Olivier Gumy, civiliste et bénévole qui est responsable de la réserve Pro Natura pour les Mollards et alentours. M. Gumy informe que des travaux de bûcheronnage et de fauche ont eu lieu tout au long de l'année. Un planning précisant les rôles et la gestion du domaine est en cours de préparation, il permettra de coordonner les activités des différents intervenants. Notamment s'agissant du traitement des plantes invasives, mais aussi des plantes à préserver. Ainsi que les relations avec nos amodiataires.



Les terrasses ont été semées au printemps en diverses espèces de céréales et pommes de terres ainsi que de fleurs. À relever également le suivi de l'entretien des murs en pierres sèches selon une procédure engagée avec le Parc Jura vaudois qui subventionne en partie l'entretien de ces travaux.

Enfin, lors de la journée Portes Ouvertes qui a eu lieu fin août nous avons eu le plaisir de recevoir plus de 70 personnes sensibilisées et intéressées par notre travail et notre engagement pour le sauvetage de ce patrimoine historique, culturel et naturel.



Four à raclette artisanal de Jean Luc Piguet pour l'occasion



Environ 200 raclettes ont été servies dans une ambiance très conviviale. Ce rendez vous permet de se retrouver et de mettre en commun les forces et savoirs dont nous avons besoin, de vivre des moments inédits au sein de cette ferme historique. Il renforce l'engagement et la volonté de chacune et de chacun pour continuer cette belle démarche. Merci à tous les membres du Conseil, à toutes les amies et amis des Mollards, à toutes les entreprises, mécènes et Autorités qui nous soutiennent.

Nelly de Tscherner  
Présidente

## RAPPORT TECHNIQUE

Début 2018, le Comité de direction a décidé de remplacer son architecte mandataire qui a réalisé les travaux urgents de la première étape, entre 2011 et 2015. La raison principale de ce changement étant l'éloignement du nouveau lieu de domicile du bureau Claden Andermatt, qui ont déménagés de Carouge (GE) à Bienne, et celui de la ferme. La Fondation tient à remercier chaleureusement Mme Isabelle Claden et M. Karl Andermatt pour le travail accompli et pour la qualité de la restauration.

La Fondation a le plaisir d'informer l'engagement du bureau Glatz & Delachaux à Nyon, représenté par M. Nicolas Delachaux. Le choix s'est porté naturellement sur ce bureau car il bénéficie d'une très grande expérience dans le domaine de la restauration de monuments historiques, ayant réalisés de nombreuses interventions de tailles et d'importances, notamment le Château et le Temple de Nyon, le Château cantonal Saint-Maire et la Ferme du Bois de Chênes. Sa proximité avec le lieu de la ferme est aussi un atout supplémentaire important pour la poursuite de la restauration.

Claudio Di Lello  
Chef de projet

## ORGANES ET DIRECTION

### Conseil de fondation

<b>De Tschärner</b> Nelly, Présidente Préfet honoraire du district de Nyon, Aubonne	2014	2022
<b>Aubert</b> Josiane, Vice-présidente Ancienne conseillère nationale, Le Sentier	2011	2023
<b>Aubert</b> Sylviane, Pully	2014	2022
<b>Di Lello</b> Claudio, La Tour-de-Peilz*	2017	2021
<b>Fivat</b> Suzanne, Lausanne*	2016	2020
<b>Grognuz</b> Jean-Yves, Le Sentier, dès le 26 mai 2018	2018	2022
<b>Jutzeler</b> Jean-François, Le Brassus	2006	2022
<b>Jutzeler Rubin</b> Sandrine, Orbe	2009	2021
<b>Meier</b> Florian, Marchissy, dès le 26 mai 2018*	2018	2022
<b>Piguet</b> Jean-Luc, Lausanne	2014	2022
<b>Reymond</b> Jacky, Le Pont	2007	2023
<b>Vallotton</b> Jaques, Le Sentier	2014	2022

\*Ces membres représentent soit Patrimoine suisse section vaudoise, soit La fondation Pierre Aubert, soit Pro Natura Vaud

### Comité de direction

**De Tschärner** Nelly, Présidente  
**Aubert** Josiane, Vice-présidente  
**Aubert** Sylviane, trésorière  
**Di Lello** Claudio, chef de projet  
**Jutzeler** Jean-François, intendant  
**Reymond** Jacky, secrétaire

### Chef de projet

**Di Lello** Claudio

### Architectes

**Atelier d'architectes Glatz & Delachaux SA**, Nyon

### Organe de révision

**VFM CONSEIL**, Les Charbonnières

## BILAN AU 31 DECEMBRE

	2018 CHF	2017 CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>72 051.42</b>	<b>70 122.51</b>
Caisse, chèques postaux, banque	72 051.42	70 122.51
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>793.57</b>	<b>2 175.49</b>
TVA à récupérer	793.57	2 175.49
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>1 200.00</b>	<b>1 200.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>74 044.99</b>	<b>73 498.00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>458 486.56</b>	<b>477 389.32</b>
Bâtiment	50 000.00	50 000.00
Rénovation de la ferme	198 991.03	198 993.68
Rénovation ferme - frais études, architectes	171 570.79	171 570.79
Rénovation murs et terrasses	37 923.74	56 823.85
Outillage	1.00	1.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>458 486.56</b>	<b>477 389.32</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>532 531.55</b>	<b>550 887.32</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>		
<b>Dettes achat de biens et prestations de service</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>1 200.00</b>	<b>1 400.00</b>
<b>Provisions et réserves</b>	<b>112 433.30</b>	<b>112 433.30</b>
Réserve murs et terrasses	28 865.30	28 865.30
Réserve rénovation de la ferme	83 568.00	83 568.00
<b>TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>	<b>113 633.30</b>	<b>113 833.30</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Capital de dotation</b>	<b>65 000.00</b>	<b>65 000.00</b>
<b>Réserves facultatives issues de bénéfice</b>	<b>353 898.25</b>	<b>369 892.91</b>
Profits et pertes reportés	369 892.91	343 640.35
Bénéfice de l'exercice	-15 994.66	26 252.56
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>418 898.25</b>	<b>434 892.91</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>532 531.55</b>	<b>548 726.21</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	2018 CHF	2017 CHF
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dons (Patrimoine suisse VD 31.140)	5 325.00	38 779.00
Dons murs et terrasses	0.00	10 000.00
Redevance télési	180.00	180.00
Location alpage	1 200.00	1 200.00
Vente de bois	0.00	1 473.05
Recettes diverses	200.00	0.00
Intérêts créanciers	0.00	7.30
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 905.00</b>	<b>51 639.35</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Frais d'entretien	474.40	2 000.00
Assurance incendie et responsabilité civile	713.60	763.00
Honoraires fiduciaire et révision	1 207.06	1 103.70
Cotisation Parc Jura Vaudois	0.00	200.00
Ports et frais de banque	438.85	280.42
Impôts, taxes et divers frais	440.20	708.00
Frais de bureau et divers	35.00	97.03
Matériel publicitaire	1 190.55	2 234.64
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 499.66</b>	<b>7 386.79</b>
<b>EXCEDENTS DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)</b>	<b>2 405.34</b>	<b>44 252.56</b>
Amortissements	- 18 400.00	- 18 000.00
Variation provision rénovation ferme	0.00	0.00
Résultat sur exercices antérieurs	0.00	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-15 994.66</b>	<b>26'252.56</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### IMMEUBLE

Valeur assurance incendie (bâtiment ECA 1131)	668 937.00	668 937.00
Prime mobilière	119 440.00	119 440.00



**Rapport de l'organe de révision**  
**destiné au Conseil de Fondation de la**  
**Fondation Les Mollards-des-Aubert, Le Chenit**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation Les Mollards-des-Aubert arrêtés au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Les Charbonnières, le 18 juin 2019

VFM Conseil SA

(No ASR 504'547)

Charles Fontannaz

(Expert-réviseur agréé, no ASR 108'983)

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

## DECISIONS STATUTAIRES

Le Conseil de fondation s'est réuni le 22 juin 2019 au Brassus, Hôtel du Marchairuz.

Il a approuvé les comptes 2018, adopté le rapport annuel et donné décharge de sa gestion au Comité de direction. Il a nommé la fiduciaire VSF AUDIT SA, à Lausanne, organe de révision pour l'exercice 2019.

Il a réélu, pour quatre ans Mme Josiane Aubert ainsi que M. Jacky Reymond.

## REMERCIEMENTS A NOS GENEREUX DONATEURS

-  La Romande Energie
-  Les Amis des Mollards-des-Aubert



Le Brassus, le 22 juin 2019

Adresse postale : Lignolat 56 – 1170 Aubonne  
Crédit Mutuel de la Vallée IBAN CH85 0618 0042 0053 1110 1 - CCP 17-226428-3  
[www.les-mollards-des-aubert.ch](http://www.les-mollards-des-aubert.ch)  
[info@les-mollards-des-aubert.ch](mailto:info@les-mollards-des-aubert.ch)